

Questions-réponses rapport financier 2013 pour le Congrès 2014

1) La FIFA paye-t-elle des impôts à Zurich ?

Oui. Selon le rapport financier 2013, la FIFA s'est acquitté de 17 millions de dollars US en impôts. La FIFA est pleinement imposée sur la base du bénéfice imposable conformément aux règles fiscales suisses applicables aux associations. Les exigences pour l'obtention de ce statut sont régulièrement contrôlées et sont pleinement satisfaites. La critique affirmant que la FIFA n'est pas considérée comme une association en raison des milliards qu'elle dégage en chiffre d'affaire n'est pas pertinente. Ce statut n'est pas déterminé par la quantité de recettes, mais par leur utilisation.

2) La FIFA obtient-elle une exonération totale d'impôts pour elle et ses sponsors dans les pays hôtes de ses compétitions, comme cela est raconté par différents médias ?

Dans le cadre de l'appel d'offres, la FIFA n'exige pas – pour elle-même ou ses sponsors – des pays candidats qu'ils accordent « une exemption complète ou quasi complète de toute forme possible de fiscalité ». La FIFA demande uniquement certaines dérogations limitées – en faveur de ses sponsors et de certains prestataires de service – qui sont étroitement liées à l'événement. Ces demandes de la FIFA en faveur de ses sponsors sont tout à fait comparables aux allègements fiscaux demandés par d'autres organisateurs de grandes manifestations sportives ou culturelles. Par exemple, la FIFA n'exige pas d'exonération générale d'impôts pour les sponsors ou les prestataires de services pour l'ensemble de leurs activités dans le pays hôte, mais uniquement un allègement des taxes d'importation lorsque les biens à importer sont destinés à être utilisés pour l'organisation de la Coupe du Monde et ne resteront pas dans le pays à l'issue de celle-ci (par ex. : l'importation d'ordinateurs qui seront utilisés par la FIFA ou le Comité Organisateur Local, l'importation de bandes vidéo réexportées après la compétition, l'importation de ballons à utiliser pendant la compétition, etc.) et qui seront consommés ou utilisés dans le cadre de la compétition, réexportés après celle-ci ou cédés à titre de donation à un organisme du pays hôte utilisant le sport comme outil de développement. En outre, la FIFA demande une réduction des coûts internes, par exemple, une exemption ou déduction sur l'impôt sur le chiffre d'affaire dans le cadre de l'acquisition de biens ou services à condition que ces biens ou services sont utilisés aux seules fins de l'organisation de la Coupe du Monde. Ce genre de traitement a déjà été accordé sous la législation fiscale de l'Union européenne concernant le droit de toute entreprise à la déduction d'impôts dans le cadre d'une activité purement entrepreneuriale (détachée de la FIFA ou de la Coupe du Monde).

Au vu de ce qui précède, il faut comprendre ceci :

- a) La FIFA est imposée en Suisse sur la totalité de son chiffre d'affaire.
- b) Sur la base de la responsabilité statutaire de la FIFA qui est d'organiser des compétitions de football et d'autres événements (par exemple le Congrès de la FIFA) aux quatre coins du monde, le fait d'être soumis à l'impôt dans chaque pays organisateur ne serait pas viable d'un point de vue organisationnel et la FIFA serait en conséquence forcée de limiter l'organisation de ses événements et tournois à quelques pays seulement. En conséquence, la FIFA, tout comme d'autres organisateurs de grandes manifestations sportives, est soumise à la fiscalité d'un seul pays – en l'occurrence la Suisse pour la FIFA.
- c) Les déductions fiscales de la FIFA dans les pays hôtes de ses événements permettent de réduire les coûts. Dans ce contexte, il convient de souligner que la FIFA, contrairement à d'autres organisateurs de grands événements sportifs, organise la Coupe du Monde à ses propres risques économiques et à ses propres frais, couvrant également toutes les dépenses du Comité Organisateur Local (COL). Dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™, nous évaluons les coûts liés à l'événement à environ USD 2,0 milliards et nous attendons à de nouvelles hausses au niveau des coûts dans le cadre des prochaines éditions en Russie et au Qatar.

d) Environ 90% des produits obtenus par la FIFA proviennent de la Coupe du Monde de la FIFA™, et la FIFA réinvestit près de 80% de ses recettes totales afin de financer ses activités ainsi que le développement du football dans le monde entier. À titre d'exemple, nous pouvons citer à cet égard que la FIFA investit chaque jour dans le développement du football mondial (une autre responsabilité statutaire de la FIFA) environ USD 550 000 et prévoit de porter cette somme à environ USD 615 000 par jour après la Coupe du Monde 2014. En outre, la FIFA investit, en plus des 2 milliards de dollars précités pour l'organisation de la Coupe du Monde 2014, près de USD 460 000 supplémentaires par jour pour l'organisation de ses autres compétitions prévues durant un cycle quadriennal (par exemple, les Coupes du Monde U-17 et U-20 féminines et masculines, la Coupe du Monde Féminine de la FIFA™, la Coupe des Confédérations de la FIFA, les Coupes du Monde de Futsal et de Beach Soccer de la FIFA, la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA, le Tournoi Juniors FIFA / Blue Stars et la FIFA Interactive World Cup). Une augmentation des dépenses due à la suppression d'exonérations fiscales dans les pays hôtes d'événements de la FIFA limiterait inévitablement les possibilités de la FIFA pour ce qui est de satisfaire ses obligations statutaires précitées.

Des informations plus détaillées sur les produits et l'utilisation des fonds sont présentées dans le [rapport financier annuel](#), qui est accessible au public.

De même, malgré les garanties fiscales, les exemptions d'impôts de la FIFA dans les pays hôtes d'événements ne sont jamais totales. Il suffit de citer la vente de billets au Brésil comme exemple.

3) Combien la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014™ va-t-elle rapporter à la FIFA ?

D'après les dernières estimations, nos recettes provenant de la vente des droits marketing et TV s'élèveront à environ USD 4,5 milliards. Environ 60% de ce montant provient de la vente des droits TV et 40% de la vente des droits marketing et du licencing. Les recettes sont supérieures à ce qui était prévu dans le budget 2009 en raison du plus grand nombre de contrats signés. À cet égard, les dépenses ont également augmenté de manière similaire (dotation plus importante, plus grands frais de préparation, Programme de protection de clubs pour assurer les joueurs).

4) Combien la Coupe du monde de la FIFA a-t-elle coûté à la FIFA ?

La FIFA a payé environ 2 milliards de dollars US pour l'ensemble des coûts opérationnels liés à la Coupe du Monde. La moitié de ce montant a été investi directement dans l'économie brésilienne. Pour ce faire, elle n'a pas utilisé d'argent public mais exclusivement les recettes générées par la vente des droits médias et marketing de la Coupe du Monde. Concernant les investissements dans le pays hôte, la facture comprend de grands travaux qui ne sont pas en lien direct avec la compétition et qui ne seront pas uniquement réalisés pour celle-ci. Les dépenses pour les routes, les aéroports ou les systèmes de télécommunications sont néanmoins des investissements dont le pays bénéficiera à long terme et ne constituent donc pas des dépenses pour la Coupe du Monde.

5) La FIFA est-elle assurée contre l'annulation de la Coupe du Monde ?

Comme pour les précédentes Coupes du Monde (depuis 1998), la FIFA a contracté une assurance à hauteur de 900 millions de dollars (pour 2014 et 2018) afin de couvrir l'éventualité d'un report et/ou d'une relocalisation de la Coupe du Monde de la FIFA 2014™. Cette assurance offre une protection contre le terrorisme, les catastrophes naturelles, les épidémies, les guerres, les accidents ou les émeutes. Les risques tels que la non-disponibilité des sites et des infrastructures ne sont pas couverts. La FIFA a décidé de ne pas couvrir le risque d'annulation, car même si l'événement était reporté pour une raison quelconque, il est extrêmement peu probable qu'il soit en définitive annulé.

6) Combien la FIFA a-t-elle payé pour le film « United Passions » ?

La FIFA a contribué à hauteur de 20 millions d'euros à la production de ce film, qui a coûté au total 23,5 millions d'euros. Les coûts ont été financés à partir du budget de la Coupe du Monde 2014 qui figure dans le rapport financier 2009 et qui a été approuvé par le Congrès en 2010.